

CONSEIL MUNICIPAL

Du 22 Mai 2026

PROCES-VERBAL

L'appel est effectué par Madame le Maire,

(L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux mai, le Conseil Municipal légalement convoqué le dix-huit mai, s'est réuni à 19h00 en salle du conseil de la mairie de Parmilieu en séance publique, sous la présidence de Madame le maire.)

PRESENTS : Virginie BERTOUX, Sébastien PONCET, Amandine DEPIERRE DEVOGE, Audrey BALME, Audrey MONNERY, Florence CAYRON, Christian FALCOZ, Julie SOUILLET, Emeline LAZZARO, Fabrice GARÇON, Fabien PASQUARIELLO, Éric TERUEL, Yolande BELLEVILLE.

POUVOIRS : Yannick OLLIVIER (pouvoir à Fabien PASQUARIELLO)
Romain MALLAND (pouvoir Amandine Depierre Devoge)

ABSENTS : aucun

Formant la majorité des membres en exercice.

Le quorum étant atteint, Madame le Maire déclare la séance ouverte à 19h03.

I-Désignation du secrétaire de séance

Madame le maire demande à l'assemblée un secrétaire de séance ; madame Amandine DEPIERRE DEVOGE se propose.

II-Approbation et signature du procès-verbal du vendredi 17 avril 2026

Madame le maire demande à l'assemblée de se prononcer sur le procès-verbal du précédent Conseil Municipal ; monsieur TERUEL demande à nouveau si Mr MALLAND a d'autres délégations et indemnités relatives à ses fonctions. Madame le maire lui répond que Mr MALLAND a d'autres délégations telles que les travaux - voirie et qu'un arrêté de délégation a déjà été réalisé.

Le PV est approuvé à l'unanimité.

Madame le maire énonce les délibérations à l'ordre du jour :

- **Subventions aux Associations communales et non communales**
- **Subvention exceptionnelle Association (événement « Caisses à savon »).**
- **Tarifs restauration scolaire**
- **Modification de la composition de la commission "Fêtes et cérémonies"**

III -Délibérations

Subventions aux associations communales et non communales (n°2026-05-22)

Dans ce cadre de politique municipale de soutien à la vie associative madame le maire, Virginie BERTOUX présente au Conseil Municipal **le projet d'attribution*** de subventions aux associations en fonction des demandes reçues pour l'année 2026 et soumet au vote **celui-ci** :

Associations Communales	pour rappel *subvention allouée en 2025	Montant proposé en 2026
SOU des Ecoles	120 €	120 €
Aica des coteaux St Roch	120 €	120 €
La Foulée buissonnière	120 €	120 €
Gym Sympa	120 €	120 €
S.P.P	120 €	120 €

Après délibération, le Conseil municipal approuve à l'unanimité les subventions allouées aux Associations Communales d'un montant de 120 euros chacune aux Associations Communales

Associations NON Communales	pour rappel *subvention allouée en 2025	Montant proposé en 2026
France Victimes 38	0 €	100 €
Collèges des pierres plantées	0 €	145 €
Ensemble musical Lagnieu	400 €	350 €
Le souvenir Français	50 €	50 €

**Après délibération, le Conseil municipal approuve à l'unanimité les subventions allouées aux Associations NON Communales, d'un montant total de 645 euros.
La délibération est approuvée à l'unanimité.**

Subvention exceptionnelle Associations- évènement Caisnes à savons (n°2026-05-23)

Dans ce cadre de politique municipale de soutien à la vie associative madame le maire, Virginie BERTOUX présente au Conseil Municipal **la demande de subvention exceptionnelle formulée par les associations suivantes** :

SPP, Sou des écoles, Boule Joyeuse, La foulée Buissonnière, Gym Sympa, Peindre à Parmilieu, Club informatique, Par1000yeux participant à l'évènement **"Caisse à savon"** organisé le 30 mai 2026 **sur la commune de Parmilieu** et demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette demande de subvention exceptionnelle relative à l'installation de sanitaires, notamment.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve la demande de subvention exceptionnelle pour un montant de : 1540 euros à 13 voix pour.

(Mme Virginie Bertoux et Mme Amandine Depierre Devoge s'abstenant car étant membres de l'association Par1000yeux).

Tarifs restauration scolaire 2025-2026 (n°2026-05-24)
--

Madame le maire annonce à l'assemblée que les tarifs fournis par le traiteur (Guillaud) de l'école municipale, vont subir une hausse dès la rentrée prochaine 2026-2027. En effet, le prix du repas unitaire (4 composantes) va être de **3.90euros T.T.C (+0.10 €)**.

Pour rappel, l'ancien tarif était de **4.90€ ttc /repas /enfant-*

Après échanges, les membres du Conseil Municipal acceptent que la hausse soit **amortie, en partie par la commune** pour limiter les dépenses répercutées aux familles.

Mais au vu du *contexte d'inflation généralisé*, et du budget de la commune, il est proposé au Conseil Municipal de reporter à nouveau **0.10 euros de hausse des repas aux parents, c'est-à-dire un prix de 5.00€ ttc le repas/par enfant**.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote favorablement, à l'unanimité.

Modification de la composition de la commission Fêtes et cérémonies (n° 2026-05-25)
--

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la demande formulée par Mme Belleville, lors du dernier conseil Municipal, à savoir se retirer de la **commission Fêtes et cérémonies** ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article **L.2121-22** relatif à la composition des commissions municipales ;

Vu la délibération n°2026-03-12 du 27/03/2026 fixant la composition des commissions communales ;

Considérant la nécessité de modifier la composition de la commission **Fêtes et cérémonies** ;

Considérant la demande de retrait de ladite-commission de Mme Yolande BELLEVILLE;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à la majorité des membres présents, décide :

Article 1 :

Mme Yolande BELLEVILLE est **retirée** de la **commission Fêtes et cérémonies** ;

Article 2 :

La composition de la commission **Fêtes et cérémonies** est désormais la suivante :

–M. Yannick OLLIVIER– M. Christian FALCOZ–M. Fabrice GARCON-Mme Audrey MONNERY.

Article 3 :

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet dans le cadre du contrôle de légalité et affichée conformément à la réglementation en vigueur.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

***Information relative à la commission de contrôle des listes électorales.**

Madame le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que désormais, il n'y a plus

lieu d'établir une délibération pour déterminer les membres de cette commission de contrôle dans les communes de moins de 1000 habitants, dès lors qu'il y a deux listes en présence, suite aux élections.

Après réunion préalable du conseil municipal, le choix des membres de la commission s'est porté sur :

-1^{ère} liste : Audrey Balme, Julie Souillet, Audrey Monnery

-2^{ème} liste : Éric Teruel, Yolande Belleville

IV-Points d'actualités

*Mme le maire Virginie BERTOUX informe l'auditoire que la commune a fait l'objet d'un don des parcelles AB292 et AC44 de la part d'un particulier. Rendez-vous est pris chez le notaire le 03 juin 2026.

* Concernant la course du Valromey, qui traversera la commune de Parmilieu, le 11 juillet 2026, matin et après-midi, demande est faite auprès des associations pour toute aide éventuelle.

*Mr l'adjoint PONCET informe l'assemblée qu'en amont de l'évènement « Caisses à savons » qui se tiendra sur la commune le 30 mai 2026, la société Lecoin interviendra pour nettoyer les routes ; l'agent technique, quant à lui, traitera à l'épaveuse les abords des chemins. Il sera muni d'un ordre de mission pour utiliser le matériel de la commune mais sera **bénévole** à partir de vendredi 29 mai 2026, midi.

La commune mettra à disposition de l'évènement un barnum/chapiteau ainsi qu'une enceinte.

*Mr le conseiller FALCOZ présente à l'auditoire le contenu de la réunion à laquelle il a participé avec le Syndicat du gymnase de Montalieu-Vercieu :

La commune de Parmilieu a 30 élèves qui accèdent au gymnase et contribue à hauteur de 6.32 % (2000 euros déjà versés en février 2026)-solde de 1637.80 euros à régler prochainement.

La présidente, Mme Drevet, et 2^{ème} adjointe à la commune de Montalieu-Vercieu, a procédé au vote de fixation des indemnités et a refusé d'en bénéficier (50 euros).

Malgré la contribution financière de 10 communes, à hauteur d'environ 100 000 euros par an, le gymnase est en mauvais état ; celui-ci laisse apparaître des fuites de toitures, et des malfaçons en amont, avaient déjà été constatées suite à sa reconstruction (post incendie).

Le département ne souhaite pas s'engager financièrement pour la réhabilitation du bâtiment ; la seule solution proposée serait la mise en place d'un bus pour accéder à un gymnase, sur une autre commune en cas de fermeture éventuelle.

Les délégués sont invités sur place le 15/06/2026 à 18h30 pour constater l'état du gymnase de manière globale.

*Mr l'adjoint PONCET fait part de la venue récente de membres de la gendarmerie de Montalieu-Vercieu, en mairie pour échanger sur différents sujets ; la commune reste relativement tranquille d'après eux, et les points de trafics /deals ont été traités.

D'autre part, ils seraient disposés à intervenir dans l'enceinte de l'école, auprès des élèves afin de les prévenir et alerter sur les dangers des réseaux sociaux, et du harcèlement. La participation des parents, et habitants seraient la bienvenue dans le cadre de ces échanges.

.....

V- Questions du public

-Une habitante demande quand la bibliothèque sera ouverte au public ?

On lui indique que le statut de l'association doit être clarifié auprès de la Sous-Préfecture, avec entente préalable des membres de la présidence collégiale de ladite association ; (la présidente ayant démissionné)

-On demande pourquoi la commune ne sort pas du syndicat du gymnase de Montalieu-Vercieu ? Ceci n'est pas possible car une convention lie la commune au syndicat, depuis de nombreuses années.

-Une habitante questionne sur la présence d'environ dix poubelles de particuliers devant sa propriété (alternance selon les semaines bacs jaunes ou autres bacs) en permanence et des nuisances engendrées par cela.

On lui indique que des courriers de rappels seront envoyés aux habitants pour la salubrité des lieux et la tranquillité de tous.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h10.
Le prochain Conseil municipal est prévu le 03juillet 2026 à 19h.**

EMARGEMENT

Virginie BERTOUX Maire	
Mme Amandine DEPIERRE DEVOGE..... Secrétaire de séance	

Affichage en mairie et sur le site internet de la commune le 10/07.../2026, après approbation du Conseil Municipal du 03..../07../2026.